

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

20-04-2009

A une assemblée de consultation publique tenue à la Salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le vingtième jour d'avril deux mille neuf (2009) à 18h30, pour le :

RÈGLEMENT OMNIBUS 521-2009

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE ET RELATIF À L'ARTICLE 116 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME # 319-1992

- Afin de modifier la définition du terme *superficie d'un bâtiment*;

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 320-1992 :

- Afin de préciser le nombre de bâtiment principal autorisé par terrain;
- Afin d'ajouter l'usage «habitation multifamiliale» à la zone Vb-9 seulement;
- Afin de modifier la grille des spécifications;

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) # 400-1998

- Afin de déterminer l'implantation des bâtiments accessoires, annexes et dépendances

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
François Dubeau, Daniel Bellerose, conseillers, Pascal Ferland, superviseur du service d'urbanisme et Alain Bellerose, directeur général.

Aucune personne n'était présente dans l'assistance.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, Pascal Ferland et Alain Bellerose expliquent le règlement. L'article 8 du règlement sera modifié afin de le rendre plus précis.

L'assemblée de consultation prend fin à 18H40.

Alain Bellerose
secrétaire trésorier
directeur général

Jean-Pierre Bellerose
maire

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

20-04-2009 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le vingtième jour d'avril deux mille neuf (2009) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
François Dubeau, Daniel Bellerose, Gilles Coutu, Richard Gilbert et Guylaine Gagné conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

80-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour. D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

81-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter PV. D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 mars 2009.

ADOPTÉE

82-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes. D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de mars 2009.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
4308	Distribution 94 Enr.	7,675.50 \$
4309	Chambre de Commerce	20,138.83 \$
4310	Office Municipale d'Habitation	1,322.50 \$
4311	Ministère du Revenu du Québec	6,941.44 \$
4312	Fédération Québécoise	202.54 \$

4313	Fédération Commercial Métals	379.34 \$
4314	Hydro-Québec	2,384.37 \$
4315	M.R.C. de Matawinie	24.91 \$
4316	C.S.S.T.	23,826.28 \$
4317	Postage-On-Call Digital	3,386.25 \$
4318	Bell Canada	1,315.47 \$
4319	Hydro-Québec	3,224.86 \$
4320	Téelus Mobilité	517.16 \$
4321	Ministre des Finances	256.00 \$

TOTAL : **71,595.45 \$**

Salaires	40,244.89 \$
R.E.E.R	2,957.45 \$
Frais de banque	120.00 \$
Dicom	\$
Remboursement (intérêts)	\$
Remboursement / PR	29,000.00 \$

TOTAL : **72,322.34 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'avril 2009.

4322	Ministère du Revenu du Québec	6,977.19 \$
4323	Receveur Général du Canada	5,562.68 \$
4324	Ministre des Finances	75.00 \$
4325	Fonds des Pensions Alimentaires	768.80 \$
4326	Hydro-Québec	1,348.41 \$

TOTAL : **14,732.08 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 20 AVRIL 2009

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
4327	Accessoires Outillage Ltée	475.88 \$
4328	Alarme Beaudry	189.63 \$
4329	Alarme Joliette	84.62 \$
4330	Archambault Guylain	187.15 \$
4331	Atlantis Pompe Ste-Foy	117.39 \$
4332	Baker Michele	180.00 \$
4333	Beauséjour Dominique	218.50 \$
4334	Beausoleil Gaston	84.55 \$
4335	Bell-Gaz Ltée	1,433.38 \$
4336	Bell Canada	147.47 \$
4337	Camions Trois-Rivières	1,026.03 \$
4338	Camions Excellence	6,654.86 \$
4339	Chambre de Commerce	485.56 \$
4340	Charette Jean-Pierre	40.00 \$
4341	Conteneur Recycle inc.	1,227.54 \$
4342	Contrôle Télérobo	451.50 \$
4343	Création Louny	240.00 \$
4344	Defoy Électrique inc.	309.49 \$
4345	Dunton Rainville	481.04 \$

4346	EBI Environnement	5,735.49 \$
4347	Eddynet inc.	1,588.15 \$
4348	Ethier Mario	11.49 \$
4349	Fabrique St-Michel	948.08 \$
4350	Ferland Pascal	243.00 \$
4351	Fleuriste St-Michel	84.66 \$
4352	Fonds de l'information	51.00 \$
4353	Garage Tellier & Fils	63.34 \$
4354	Garage Alain Bruneau	101.59 \$
4355	Garage Marc Dorval	751.90 \$
4356	Garage L.A. Morin	50.79 \$
4357	Georges-H. Durand Ltée	30.41 \$
4358	Hotel Central Benoit Ltée	282.70 \$
4359	Imprimerie R. Pinard inc.	73.37 \$
4360	Joliette Hydraulique inc.	306.06 \$
4361	Joliette Dodge Chrysler Ltée	191.75 \$
4362	Lafrenière Auto	158.02 \$
4363	L'Ass. Des Pompiers	432.00 \$
4364	La Survivance	5,072.53 \$
4365	Le Fonds de Solidarité	4,576.30 \$
4366	Le Groupe Pétrolier Olco	10,035.66 \$
4367	Le Pub	250.58 \$
4368	Les Controles Provan Ass	3,394.01 \$
4369	Les Éditions Juridiques FD	86.10 \$
4370	Les Entreprises B. Champagne	1,539.14 \$
4371	Les Pr. De Béton Casaubon	3,045.21 \$
4372	Marcil Pièces d'Autos inc.	564.38 \$
4373	M.C. Beauséjour & Richard inc.	337.20 \$
4374	Mécanique Jecc Ltée	289.70 \$
4375	Michel Dion Mécanique	180.60 \$
4376	M.R.C. de Matawinie	12,773.25 \$
4377	P.E. Boisvert Auto Ltée	405.34 \$
4378	Pièces d'Auto Joliette inc.	730.02 \$
4379	Pierre Héту Expert-cons.	874.78 \$
4380	Plouffe Christian	79.00 \$
4381	Réjean Laporte & Fils	248.10 \$
4382	Satelcom Internet	759.29 \$
4383	Satelcom inc.	647.24 \$
4384	Signo Tech inc.	128.99 \$
4385	Stéphane St-Jean	52.00 \$
4386	Strongco inc.	1,335.43 \$
4387	Univar Canada Ltée	1,210.20 \$
4388	Westburne	252.45 \$
TOTAL :-		97,832.17 \$
4389	Ass. Des Dir. Municipaux du Qc	361.20 \$
4390	Linde Canada	98.93 \$
4391	Boisjoli Transport inc.	646.83 \$
4392	C.Bazinet et Fils inc.	5,310.77 \$
4393	Coutu Gilles	142.00 \$
4394	David Lyne	126.20 \$
4395	Dépanneur R. Prud'Homme	506.21 \$
4396	EBI Environnement	5,305.60 \$
4397	Fondation des Samares	400.00 \$
4398	Jean-Luc Brissette inc.	451.62 \$
4399	John Meunier inc.	277.83 \$
4400	Lacelle Francis	95.50 \$

4401	La Corporation des Fleurons	982.01 \$
4402	L'Association des Pompiers	136.00 \$
4403	Lefebvre Germaine	83.00 \$
4404	Les Mac. St-Jovite inc.	131,596.53 \$
4405	Lumco	1,111.57 \$
4406	Martin, Boulard & Ass.	14,109.38 \$
4407	Ministère du Revenu du Québec	6,792.00 \$
4408	Municipalité de Saint-Zénon	2,013.19 \$
4409	Publications CCH Ltée	358.05 \$
4410	Québec Linge	441.00 \$
4411	Satelcom Internet	133.14 \$
4412	Therrien Dominic	270.00 \$

TOTAL :- **171,748.56 \$**

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

09-03-12	L'Association des Pompiers de Saint-Michel-des-Saints – Souper bénéfice.
09-03-13	Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière – remerciement pour Défi 12 heures Val Saint-Côme.
09-03-15	Chambre de Commerce-Salon Chalets et Maisons de Campagne de février 2009.
09-03-16	Table pour la récupération hors foyer – programme pour restaurants, bars, hôtels.
09-03-17	Centre Communautaire Bénévole Matawinie – demande d'aide financière.
09-03-18	Ministère Développement Économique – statut de zone touristique.
09-03-20	Paroisse de Saint-Côme – Omnium des Maires de la MRC de Matawinie.
09-03-23	Député André Villeneuve – accusé réception résolution.
09-03-24	Julie Massé – subvention couches réutilisables.
09-03-25	Carmen Gouin, Comité Jeunesse – autorisation de démarche auprès de diverses entreprises.
09-03-26	Hydro-Québec – soutien aux réalisations locales, résultats finaux.
09-03-27	Ministre des Transports - subvention
09-04-07	Premier Ministre, Jean Charest – appui de la municipalité aux entreprises TAG pour l'obtention de volumes de bois pour la relance de l'usine panneaux OSB.
09-04-08	Location de Motoneige Haute-Matawinie – incendie du 28 mars 2009.
09-04-14	SQ Saint-Michel-des-Saints – tournoi de pêche.

83-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Achat billet souper D'autoriser l'achat de 8 billets à 17.\$ pour le souper bénéfice des
bénéfice pompiers pompiers qui se tiendra le 2 mai 2009.

ADOPTÉE

84-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande subvention pr. Récupération hors foyer D'autoriser le directeur général à faire une demande de subvention à la table pour la récupération hors foyer dans le cadre du volet II qui vise l'intégration des petits et moyens restaurants, bars et hôtels à la collecte sélective municipale.

ADOPTÉE

85-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Inscription Omnium des Maires. D'autoriser l'inscription d'un quatuor et soupers supplémentaires à l'Omnium des Maires de la MRC de Matawinie qui se tiendra le mardi 25 août 2009 au Club de Golf de Rawdon. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

86-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Somme versée par Hydro-Québec pour toit multifonctionnel. Suite à la campagne du "Diagnostic Résidentiel Mieux Consommer d'Hydro-Québec", une somme de 6 410.\$ sera versée à la municipalité et mise dans un fonds réservé pour la réalisation du projet de toit multifonctionnel sur la patinoire.

ADOPTÉE

87-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Achat de billets pr. Tournoi pêche SQ D'autoriser l'achat de 2 billets (2 X 135\$) pour la troisième édition du tournoi de pêche du poste S.Q. Auxiliaire de la MRC Matawinie. Les profits seront versés aux écoles primaires. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

88-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Modification 521-2009 règl. Suite à une assemblée publique de consultation tenue le 20 avril 2009 relativement au projet de règlement no 521-2009, le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints adopté un second projet de règlement avec modification de l'article 8 qui doit se lire :

ARTICLE 8

L'article 16.2. du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) # 400-1998 est modifié comme suit : l'article 16.2.3 devient l'article 16.2.4 et l'article 16.2.3 est remplacé par ce qui suit :

16.2.3 Implantation des bâtiments accessoires, annexes et dépendances

L'implantation des bâtiments accessoires doit respecter toutes les dispositions de l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992.

- Pour un emplacement riverain, l'implantation d'un bâtiment accessoire doit respecter les marges de reculs avant et latérales exigées de la zone adéquate à l'article 16.2.2 du règlement # 400-1998. Nonobstant ce qui précède, l'implantation d'un *gazebo* est autorisé en marge arrière à condition de se trouver à 15 mètres minimum (49.2') de la limite de propriété arrière.
- Pour un emplacement non riverain, les marges latérales et arrières sont réduite à 5 mètres (16.4').

ADOPTÉE

90-2009

Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Appui projet ZEC
Lavigne

Projet de résolution pour la délégation de compétence-Programme PAPA

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé le 27 juin 2008 l'entrée en vigueur du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA), ci-après appelé «programme», dont la gestion relève du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le programme a pour objet d'aider les MRC et les villes hors MRC admissibles à se doter d'une planification dans l'application de mesures correctrices à l'endroit d'installations septiques déficientes et susceptibles de constituer une source importante de prolifération d'algues bleu-vert;

ATTENDU QUE la MRC est admissible au programme du fait que 17 plans d'eau font partie de la liste des plans d'eau ciblés par le programme;

ATTENDU QU'aux fins du programme, la MRC doit procéder à l'inventaire des installations individuelles d'évacuation et de traitement des eaux usées et à un relevé sanitaire dans le but de déterminer les actions à prendre pour corriger les installations déficientes qui constituent une source de prolifération d'algues bleu-vert;

ATTENDU QUE l'examen de la conformité des installations individuelles de traitement des eaux usées au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, Q-2, r. 8) relève de la compétence des municipalités locales en vertu de l'article 88 de ce règlement;

ATTENDU QUE pour bénéficier de l'aide financière accordée dans le cadre du programme, la MRC doit obtenir une délégation de compétences des différentes municipalités concernées;

En conséquence, le Conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints convient d'accorder une délégation de compétence à la MRC de Matawinie pour la gestion du programme PAPA

ADOPTÉE

91-2009

Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Plan d'aide mutuelle
pr. Protection
d'incendie avec Ste-
Émélie

D'autoriser, Jean-Pierre Bellerose, maire et Alain Bellerose, secrétaire-trésorier, à signer une entente relative à l'Établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie.

ADOPTÉE

92-2009

Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Plan d'aide mutuelle
pr. Protection
d'incendie avec St-
Jean-de-Matha

D'autoriser, Jean-Pierre Bellerose, maire et Alain Bellerose, secrétaire-trésorier, à signer une entente relative à l'Établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la municipalité de Saint-Jean-de-Matha.

ADOPTÉE

93-2009

Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Plan d'aide mutuelle
pr. Protection
d'incendie avec St-
Félix-de-Valois

D'autoriser, Jean-Pierre Bellerose, maire et Alain Bellerose, secrétaire-trésorier, à signer une entente relative à l'Établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

ADOPTÉE

94-2009

Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Entente pour
formation Pompier
1.

D'autoriser la signature d'une entente pour la formation Pompier 1 avec la municipalité de Saint-Charles-Borromée.

Que Jean-Pierre Bellerose, maire et Alain Bellerose, directeur général et secrétaire trésorier soient autorisés à signer.

ADOPTÉE

95-2009

Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Achat
portatifs
pompiers

radios pr. D'autoriser l'achat de radios portatifs Kenwood et speakers microphones pour pompiers selon la soumission du 23 mars 2009 de Satelcom Communications au prix de 3 739.\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

96-2009

Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Achat de badges et
étuis pour pompiers

D'autoriser l'achat de 11 badges et 18 étuis au prix total évalué à 859.55\$ pour le service des incendies.

ADOPTÉE

97-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Rapports et paies des D'autoriser Claude Rivest, agent de bureau, à faire les rapports et les paies du
pompiers service des incendies.

ADOPTÉE

----- Avis de motion est donné par Gilles Coutu, conseiller, qu'à une prochaine
assemblée un règlement modifiant le règlement no 423-2000 concernant le
brûlage en plain air sera adopté.

98-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Autoriser Dans le cadre du programme de subvention provenant de la taxe d'accise sur
remplacement l'essence, d'autoriser le remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue
conduite aqueduc, Léger sans inclure la réfection de l'asphalte.
rue Léger.

Pour ce faire, de mandater Teknika HBA inc. Pour la préparation des plans et
devis de soumission et la demande du certificat d'autorisation auprès du
ministère de l'Environnement si nécessaire.

ADOPTÉE

99-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser Jocelyn Ricard, ingénieur-conseil, à déposer une demande de
certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement pour
l'installation septique de la Maison du Parc Taureau.

D'autoriser Alain Bellerose, directeur général à signer l'engagement de la
municipalité suivant :

- 1- respecter la performance d'épuration du système et dans le cas d'un
mauvais fonctionnement à effectuer les correctifs nécessaires.
- 2- ce que tous les résidus provenant de l'accumulation des résidus de
traitement soient déposés dans un endroit autorisé en vertu de la Loi
sur la qualité de l'environnement.
- 3- effectuer le suivi standard exigé, c'est-à-dire :

suivi biannuel

lecture du compteur d'eau
inspection de la fosse et du réacteur
inspection du champ de polissage
mesure du niveau d'eau dans les piézomètres.

- 4- utiliser et entretenir son système conformément aux spécifications
- 5- conclure un contrat d'entretien avec la firme Bionest

ADOPTÉE

D'autoriser l'engagement de M. Gaétan Roy, au poste de chef patrouilleur au Parc-Régional du Lac-Taureau, selon les besoins pour un nombre maximal de 40 heures/semaine, au taux de 13.30\$/heure, pour la période de mai à septembre 2009.

D'autoriser l'engagement de François Gravel et Michel Maheu comme patrouilleur au Parc Régional du Lac-Taureau, selon les besoins pour un nombre maximal de 40 heures/semaine, au taux de 10.92\$/heure pour la période de mai à septembre 2009.

D'autoriser l'engagement pour divers emplois pour le Parc Régional du Lac-Taureau et Camping municipal (préposés à l'accueil et à l'information, patrouille, guérite, entretien, etc...), selon les besoins pour un nombre maximal de 40 heures/semaine, au taux de 10.92\$/heure, pour la période de mai à septembre 2009. Le personnel nécessaire sera choisi par le coordonnateur du Parc Régional du Lac-Taureau et du Camping Municipal selon son évaluation parmi les personnes suivantes: Keith Provost, Lison Létourneau, Eddy Richard, Daniel Gauthier, Sylvain Gingras.

ADOPTÉE

103-2009 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Budget OMH D'accepter le budget révisé 2009 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Michel-des-Saints.

ADOPTÉE

104-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Appui au projet ZECs Lanaudière. D'appuyer le projet ZECs Lanaudière dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II 2009-2010.

ADOPTÉE

105-2009 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter procès-verbal du CCU D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 1^{er} avril 2009 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

106-2009 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Refuser dérogation de Fernand Bellerose. **Demande de dérogation mineure par M. Fernand Bellerose pour la propriété située au 111, chemin Labrecque. La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire à 6' (1.82 mètres) de la limite de propriété avant, au lieu de 49.2' (15m), ce qui contrevient à l'article 16.2.2-2) du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) # 400-1998.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. Fernand Bellerose pour la propriété située au 111, chemin Labrecque. La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire à 6' (1.82 mètres) de la limite de propriété avant, au lieu de 49.2' (15m), ce qui contrevient à l'article 16.2.2-2) du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)# 400-1998.

CONSIDÉRANT QUE le CCU pense que la demande occasionne une nuisance visuelle importante auprès d'un voisin ;

CONSIDÉRANT QUE la différence de distance demandée est énorme (6' au lieu de 50') ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se trouve dans un PIIA;

CONSIDÉRANT la dimension de terrain du demandeur (1516.139 m² au lieu de 3000 m²) ;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil refuse la demande de dérogation mineure de M. Fernand Bellerose

ADOPTÉE

107-2009 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Refuser dérogation de Lise Diamond

Demande de dérogation mineure par M. Lise Diamond pour la propriété située au 30, chemin de la Péninsule. La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire à 34' (10.4 mètres) de la limite de propriété arrière, au lieu de 82.02' (25m), ce qui contrevient à l'article 16.2.2-3) du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)# 400-1998.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. Lise Diamond pour la propriété située au 30, chemin de la Péninsule. La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire à 34' (10.4 mètres) de la limite de propriété arrière, au lieu de 82.02' (25m), ce qui contrevient à l'article 16.2.2-3) du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)# 400-1998.

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement en période d'adoption autorisera un "gazebo" à 15 mètres minimum (49.21') de la limite de propriété arrière;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil refuse la demande de dérogation mineure de Mme Lise Diamond

ADOPTÉE

108-2009 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation de 9206-7977 Qc inc.

Demande de dérogation mineure par la compagnie 9206-7677 Qc Inc. a/s Suzie Dumont pour une propriété située sur le chemin Matawin-Est, plus précisément sur une partie des lots 44-20 et 45-26, rang II Sud-Est du canton de Provost, à St-Michel-des-Saints (propriété de 2738-6754

Québec Inc. a/s Jean-Marie Lagrange). La demande concerne la possibilité de construire dans un commerce de location de chalet, 31 chalets au lieu de 20 chalets, ce qui contrevient à l'article 7.1.18-2) du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par la compagnie 9206-7677 Inc. a/s Suzie Dumont pour une propriété située sur le chemin Matawin-Est, plus précisément sur une partie des lots 44-20 et 45-26, rang II Sud-Est du canton de Provost, à St-Michel-des-Saints (propriété de 2738-6754 Québec Inc. a/s Jean-Marie Lagrange). La demande concerne la possibilité de construire dans un commerce de location de chalet, 31 chalets au lieu de 20 chalets, ce qui contrevient à l'article 7.1.18-2) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE le projet est intéressant pour l'économie locale;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que le demandeur respecte toutes les autres réglementations en vigueur

ADOPTÉE

109-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter
conciliation bancaire

D'accepter la conciliation bancaire au 31 mars 2009 et le suivi au budget.

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de mars 2009.

----- Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés municipaux au 14 avril 2009.

----- Le directeur général dépose le procès-verbal de la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires du 5 mars 2009.

110-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Projet subvention
salariale 2009

- A. la municipalité de Saint-Michel-des-Saints accepte la responsabilité du projet subvention salariale 2009 présenté dans le cadre de cette mesure.
- B. Que Alain Bellerose, directeur-général, soit autorisé au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec.
- C. La municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage par son représentant à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

111-2009 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Fête de la St-Jean-Baptiste D'autoriser Loisirs St-Michel inc. À organiser la Fête de la St-Jean-Baptiste et de leur verser une aide financière de 500.\$, 2 toilettes chimiques, 2 containers à déchets et pompiers pour assurer la sécurité

ADOPTÉE

112-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Autorisation pr. D'autoriser Guylaine Gagné, conseillère, pour assister à la rencontre de
Rencontre Loisirs et Loisirs et Sport Lanaudière qui se tiendra le 6 mai 2009 à Notre-Dame-des-
Sports Lanaudière Prairies concernant la situation des Camps de Jours Municipaux. Les frais de déplacements et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

113-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Levée de Que la présente assemblée soit levée.
l'assemblée

ADOPTÉE

Alain Bellerose
Secrétaire trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire